

Labellisation Classes engagées

Circulaire n°2024-055 du 02/05/2023 relative à la labellisation « classes engagées »

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par :

Céline Audry

mél. : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des établissements publics et privés, généraux et technologiques et professionnels de l'académie de Créteil

ANNEXES :

- Annexe 1 _ AAP _ Tutoriel usager
 - Annexe 2 _ Listes d'actions pour mobiliser les élèves autour des classes engagées
 - Annexe 3 _ Classe engagée _ Édition 2025 _ support de présentation
 - Annexe 4 _ Les missions du référent classe engagée
 - Annexe 5 _ Le guide modules tronc commun
 - Annexe 6 _ Le guide coloration sport et JOP
 - Annexe 7 _ Le guide coloration défense et mémoire
 - Annexe 8 _ Le guide coloration environnement
 - Annexe 9 _ Le guide coloration risques et prévention des risques
-

Lancement de la campagne de labellisation « Classes engagées » 2024-2025.

La présente circulaire a pour objet de préciser et d'accompagner la campagne de labellisation « classes engagées » 2024-2025

La labellisation classe engagée

[La note de service du 16 avril 2024](#) définit les conditions de l'appel à projets édition 2024 au titre du label « classe engagée ».

Dans cette perspective, vous êtes invités à répondre à l'[appel à projets](#) ouvert jusqu'au 5 juin 2024 et à vous porter candidat au label « classes engagées » via la plate-forme gouvernementale « [Démarches simplifiées](#) ».

Un tutoriel d'aide au dépôt en ligne et au suivi des demandes de labellisation est placé en annexe de cette circulaire (annexe 1). Vous pouvez contacter la DGSNU pour toute question à aap@snu.gouv.fr.

La commission de labellisation académique se réunira fin juin pour attribuer les labels et une réponse vous sera apportée début juillet.

Pour plus de précision sur ce label et le dispositif des classes engagées, vous pouvez consulter :

- le guide d'information téléchargeable sur la [page dédiée au label sur Éduscol](#) ;
- la foire aux questions accessible sur la même page.

Les établissements labellisés au titre des labels E3D, Edusanté, Euroscol, Génération 2024, égalité filles-garçons, classe défense et sécurité globale, ou participant à des projets et concours mémoriels sont particulièrement concernés par cet appel à projets.

Le label « classe engagée » concerne les élèves des classes de seconde générale, technologique et professionnelle et de première année de CAP.

Quatre thématiques au choix coloreront le projet pédagogique annuel de la classe :

- Sport et JOP
- Environnement
- Défense et mémoire
- Résilience et prévention des risques

Un webinaire d'information le 14 mai de 17 h 30 à 18 h

Afin de vous présenter le dispositif, vous êtes invités à un [webinaire le 14 mai 2024 de 17 h 30 à 18 h](#). Nous vous recommandons de participer à ce webinaire accompagné des personnels susceptibles de remplir la mission de référent de classe au sein de votre établissement à la rentrée 2024.

Les critères de labellisation

L'obtention du label s'inscrit dans une démarche de projet globale articulée à la notion d'engagement.

Ainsi, la labellisation répondra aux critères suivants :

- o présenter un projet en cohérence et articulé avec le programme d'éducation morale et civique ;
- o avoir une dynamique d'engagement inscrite dans le projet d'établissement ;
- o porter le projet en interdisciplinarité ;
- o participer à un séjour de cohésion SNU sur temps scolaire ;
- o mettre en œuvre la semaine de l'engagement ;
- o inscrire cet engagement dans la notion de parcours de lycéen de la seconde à la terminale.

La participation au séjour de cohésion SNU organisé sur le temps scolaire est un pilier essentiel du projet pédagogique de la classe engagée.

Modalités de mises en œuvre au sein des établissements

Afin de faciliter la mise en œuvre des classes engagées dans vos établissements, vous veillerez à :

- vérifier la cohérence du projet de la classe engagée, garantir l'intégration du séjour de cohésion dans l'organisation du temps scolaire et informer les familles en explicitant les apports du séjour de cohésion dans le parcours d'engagement des élèves.
- désigner un « référent engagement » au sein de votre établissement. Il assure la coordination du projet, le suivi des inscriptions aux séjours de cohésion. Il fait le lien avec les familles et l'équipe projet du séjour de cohésion qui accueillera ses élèves. Sa mission sera rémunérée dans le cadre du pacte au titre de la coordination de l'innovation pédagogique ;
- solliciter les corps d'inspection et les missions académiques pour expertiser votre projet pédagogique et bénéficier de leur appui ;

Le chef de projet SNU de votre département, qui est votre interlocuteur privilégié de proximité, restera disponible pour accompagner vos référents engagement dans leurs missions. N'hésitez pas à le contacter :

- Pour le Val-de-Marne : ce.sdjes94.snu@ac-creteil.fr
- Pour la Seine-Saint-Denis : ce.sdjes93.snu@ac-creteil.fr
- Pour la Seine-et-Marne : ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr

Enfin, pour animer des évènements en lien avec l'engagement au sein de votre établissement, vous pouvez :

- mobiliser vos élèves ambassadeurs SNU. Le SDJES de votre département tient à votre disposition la liste des élèves concernés ;
- impliquer les élus lycéens de votre établissement et les instances ;
- inviter des partenaires associatifs et institutionnels ;
- solliciter le chef de projet SNU de votre département pour une intervention en établissement.

La rectrice

Julie Benetti